



**Conseil économique
et Social**

Distr.
GENERALE

TRANS/WP.15/164
23 février 2001

Original: FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITE DES TRANSPORTS INTERNATIONAUX

**Groupe de travail des transports
de marchandises dangereuses**
(Soixante-dixième session,
Genève, 7-11 mai 2001)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA SOIXANTE-DIXIÈME SESSION ¹

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le lundi 7 mai 2001, à 10 heures

IMPORTANT

Compte tenu des nouvelles mesures de sûreté concernant l'accès au Palais des Nations, les délégations sont priées d'informer le secrétariat (Division des transports de la CEE) de leur composition exacte. L'accès au Palais des Nations sera réservé aux porteurs d'une carte d'identité qui sera délivrée par la Section de la Sécurité et de la Sûreté à la Villa Les Feuillantines, 13 Avenue de la Paix (voir plan en dernière page).

Chaque participant annoncé sur la liste des membres de la délégation est prié de remplir à l'avance le formulaire d'enregistrement figurant à l'avant-dernière page et de le transmettre par fax (41 22 917 00 39) ou par courrier électronique (mireille.chavet@unece.org) au plus tard une semaine avant l'ouverture de la session.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. État de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et questions connexes
 - a) État de l'Accord

TRANS/WP.15/2000/1/8 et

¹Par souci d'économie, les documents expédiés par courrier ne seront pas disponibles en salle. Les représentants sont priés de se rendre à la réunion munis de leur exemplaire des documents.

-/Corr.1

- b) Protocole d'amendement de 1993
 - c) Accords particuliers TRANS/WP.15/2001/16
 - d) Notifications en application du marginal 10 599
 - e) Amendements prévus pour le 1er juillet 2001 ECE/TRANS/140 (Vol. I et II)
TRANS/WP.15/2001/20
TRANS/WP.15/2001/21
3. Propositions d'amendement aux annexes A et B de l'ADR
- a) Propositions diverses TRANS/WP.15/2000/5
TRANS/WP.15/2000/11/Rev.1
TRANS/WP.15/2000/14
TRANS/WP.15/2000/17
TRANS/WP.15/2000/18
TRANS/WP.15/2001/1
TRANS/WP.15/2001/3
TRANS/WP.15/2001/5
TRANS/WP.15/2001/6
TRANS/WP.15/2001/9
TRANS/WP.15/2001/12
TRANS/WP.15/2001/18
TRANS/WP.15/2001/19
 - b) Construction des véhicules TRANS/WP.15/2000/15
TRANS/WP.15/2001/2
TRANS/WP.15/2001/7
TRANS/WP.15/2001/10
TRANS/WP.15/2001/11
TRANS/WP.15/2001/14
TRANS/WP.15/2001/15
 - c) Véhicules-citernes TRANS/WP.15/161/Add.2
TRANS/WP.15/1999/15
TRANS/WP.15/1999/33
TRANS/WP.15/1999/48
TRANS/WP.15/1999/49
TRANS/WP.15/1999/51
TRANS/WP.15/2001/3
TRANS/WP.15/2001/4
4. Sécurité dans les tunnels routiers

5. Suivi de la Convention sur la responsabilité civile pour les dommages causés au cours du transport de marchandises dangereuses par route, rail, et bateaux de navigation intérieure (CRTD) TRANS/WP.15/2001/12,
-/Add.1 et -/Add.2
6. Programme de la soixante-et-onzième session
7. Questions diverses
8. Adoption du rapport

NOTES EXPLICATIVES

Emploi du temps provisoire :

Lundi 7 mai 2001 :	Points 1, 2 et 3 (a)
Mardi 8 mai 2001 :	Points 3 (a) et 3 (b)
Mercredi 9 mai 2001 :	Points 3 b) et 3 c)
Jeudi 10 mai 2001 :	Points 4 à 7
Vendredi 11 mai 2001 :	Point 8

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément au règlement intérieur de la Commission, le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

2. État de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et questions connexes

a) État de l'Accord

Trente-six États de la CEE sont Parties contractantes à l'ADR. La liste des autorités compétentes et leurs coordonnées figurent dans le document TRANS/WP.15/2000/1/8 et -/Corr.1.

b) Protocole d'amendement de 1993

L'entrée en vigueur du Protocole portant amendement des articles 1 (a), 14 (1) et 14 (3)(b) de l'ADR, adopté à Genève le 28 octobre 1993 (Notification dépositaire C.N.448.1993-TREATIES-2) nécessite le dépôt d'instruments de ratification, acceptation, approbation ou adhésion, selon le cas, de tous les États Parties contractantes à l'ADR. À ce jour, il y a 24 États contractants au Protocole mais les douze États mentionnés ci-dessous n'ont toujours pas déposé les instruments en question :

Allemagne, Azerbaï djan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Grèce, Lituanie, ex-République yougoslave de Macédoine, République de Moldova, Ukraine et Yougoslavie.

c) Accords particuliers

La liste récapitulative des accords particuliers (à jour au 1er février 2001) a été publiée sous la cote TRANS/WP.15/2001/16). Les Parties contractantes à l'ADR sont informées trimestriellement des nouveaux accords et des révocations. Les informations relatives aux accords multilatéraux (texte et liste des États contractants) peuvent être obtenues par INTERNET (<http://www.unece.org/trans/danger/danger.htm>).

d) Notifications en application du marginal 10 599

Le Groupe de travail sera informé des notifications éventuelles communiquées par les Parties contractantes à l'ADR.

e) Amendements prévus pour le 1er juillet 2003

La série d'amendements prévue par le Groupe de travail (ADR restructuré) a été transmise par le Gouvernement du Portugal au Secrétaire général des Nations Unies en tant que proposition d'amendements aux annexes A et B de l'ADR, conformément à l'article 14 de l'ADR. Cette proposition a été notifiée aux Parties contractantes sous couvert de la Notification dépositaire C.N.1078.2000.TREATIES-3 du 1er janvier 2001. Si ces amendements sont réputés acceptés conformément à la procédure de l'article 14, ils entreront en vigueur le 1er juillet 2001.

Le secrétariat a préparé un texte consolidé de l'ADR restructuré en anglais et en français (ECE/TRANS/140, Vol. I et II) qui est en cours de publication, et la version russe est préparée par les services de traduction. Ce texte comporte des corrections par rapport à celui de la notification, et la liste des corrections figure dans le document TRANS/WP.15/2001/20 en anglais et TRANS/WP.15/2001/21 en français.

3. Propositions d'amendements aux annexes A et B de l'ADR

a) Propositions diverses

Partie 1

TRANS/WP.15/2001/12 (CEFIC)	Exemptions (1.1.3.1)
TRANS/WP.15/2001/18 (FIATA)	Section 1.1.4.2 (Utilisation de documents de transport maritimes ou aériens)

Partie 5

TRANS/WP.15/2001/3 (CEFIC)	Consignes écrites (5.4.3 et 8.1.5)
TRANS/WP.15/2001/5 (Norvège)	Expression des quantités dans le document de transport (5.4.1.1)

Partie 7

TRANS/WP.15/2000/11/Rev.1 (Allemagne)	Arrimage des colis contenant des matières des classes 4.1 ou 5.2 (7.5.2.1, 7.5.11 (CV21))
TRANS/WP.15/2000/14 (Allemagne)	Dispositions spéciale V1 (7.2.2) pour matières de la classe 9
TRANS/WP.15/2001/19 (Norvège)	Transport en colis (Disposition spéciale V7 (7.2.4))

Partie 8

TRANS/WP.15/2000/5 (Allemagne)	Moyens d'extinction d'incendie
TRANS/WP.15/2001/1 (IRU)	(8.1.3)
TRANS/WP.15/2000/17 (Royaume-Uni)	Surveillance des véhicules
	(8.4 ; 8.5)
TRANS/WP.15/2000/18 (Royaume-Uni)	Distances de sécurité
	(8.5)
TRANS/WP.15/2001/6 (Norvège)	Prescription S3
	(8.5)
TRANS/WP.15/2001/9 (Norvège)	Formation de l'équipage du véhicule
	(produits pétroliers) (8.2)

b) Propositions relatives à la construction des véhiculesPartie 9

TRANS/WP.15/2001/2 (Autriche)	9.2.3.4, NOTA
TRANS/WP.15/2001/7 (Norvège)	Dispositifs limiteurs de vitesse (9.2.5)
TRANS/WP.15/2001/10 (Autriche)	Certificat d'agrément
	(9.1.2.1.5)
TRANS/WP.15/2001/11 (Norvège)	Véhicules EX/III
	(9.3.4)
TRANS/WP.15/2001/14 (Norvège)	Véhicules EX/II
	(9.3.3)
TRANS/WP.15/2001/15 (Norvège)	Véhicules EX/II et EX/III
	(9.3.3 et 9.3.4)
TRANS/WP.15/2000/15 (Italie)	Révision de la Partie 9.

c) Propositions relatives aux véhicules-citernes

TRANS/WP.15/2001/4 (Royaume-Uni)	Transport de chlore et de dioxyde de soufre
TRANS/WP.15/2001/13 (ITCO)	Citernes en aluminium à doubles parois

Epaisseur équivalente, arrangements alternatifs

Le Groupe de travail est convenu que les documents TRANS/WP.15/1999/15 (Allemagne), -/1999/33 (Italie), -/1999/48 (Allemagne), -/1999/49 (Allemagne) -/1999/51 (Allemagne) et TRANS/WP.15/161/Add.2 resteraient en suspens en attendant les résultats des travaux d'un groupe technique travaillant sous l'égide de la Réunion commune.

Le Gouvernement de l'Allemagne a convié les experts intéressés à participer à une première session de ce groupe fin janvier 2001. (voir aussi TRANS/WP.15/163, par. 51 à 56).

Le Groupe de travail sera informé de l'évolution des travaux de ce groupe.

4. **Sécurité dans les tunnels routiers**

Ce point a été débattu à la précédente session (voir TRANS/WP.15/163, par. 65 à 71) et il a été décidé de le maintenir à l'ordre du jour en 2001. Aucune nouvelle proposition n'a été soumise à ce sujet, mais le groupe de travail sera informé, le cas échéant, de l'évolution des travaux du Groupe de travail multidisciplinaire d'experts sur la sécurité dans les tunnels ou du groupe conjoint de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) et de l'Association internationale permanente des congrès de la route (AIPCR).

5. Suivi de la Convention sur la responsabilité civile pour les dommages causés au cours du transport de marchandises dangereuses par route, rail et bateaux de navigation intérieure (CRTD)

Lors de sa soixante-troisième session (13-15 février 2001), le Comité des transports intérieurs a prié le Groupe de travail d'examiner les résultats d'un questionnaire relatif à la CRTD, et à constituer, s'il le jugeait utile, un groupe spécial d'experts chargé d'examiner comment la CRTD pourrait être modifiée afin d'encourager les adhésions.

Les documents suivants ont été préparés par le secrétariat : TRANS/WP.15/2001/17 et additifs 1 et 2.

6. Programme de la soixante-et-onzième session

Le secrétariat présentera des propositions sur la question en cours de session.

7. Questions diverses

8. Adoption du rapport

Conformément à l'usage, le Groupe de travail adoptera le rapport de sa soixante-dixième session, sur la base d'un projet établi par le secrétariat.



OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE

FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT

Date:

Titre de la réunion

Délégation/Participant de (pays, organisation ou agence)

Participant: Nom M. Mme Melle

Prénom

Catégorie de participation

Chef de la délégation Membre de la délégation Observateur (pays)	Observateur (organisation) ONG Autre
--	--

Participation du / au

du

au ...

Dans quelle langue préférez-vous recevoir les documents

Anglais

Français

Russe

Occupation officielle:

No de passeport :

Valable jusqu'au :

No de téléphone officiel :

No de télécopieur (Fax) :

Adresse E-mail :

Adresse officielle permanente :

Adresse à Genève :

Accompagné par son conjoint

Oui

Non

Nom du conjoint

Prénom

A remplir lors de la délivrance de la carte d'identité

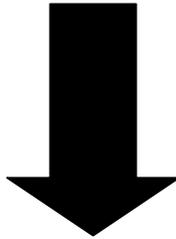
Signature du participant :

Signature du conjoint :

Date :

*Réservé au Service de sécurité**No de la carte délivrée:**Initiales du fonctionnaire:*

Security Identification Section
Open 0800 – 1700 non stop



Villa
Les Feuillantines



DOOR 1
SAFI

Security ID
Section Entry

DOOR 11
Security
SALLES
4 TO 12
IV TO VII

**ENTRY/EXIT CARS
AND PEDESTRIANS**

**SALLE DES
ASSEMBLEES
& Salle 16
DOOR 13 OR 15**

**VILLA
LE
B**

DOOR 40
SALLES
17 TO 27
XVII
TO
XXVII

LA PELOUSE

**Entry for
authorized
persons only
on foot**

DOOR 2
MEDICAL
SERVICE
SALLE
C3 & A-R

DOOR 6
NAVILLE
POSTE
BANK
SALLES

DOOR 20
BIBLIOTHEQUE
LIBRARY

